

NOTE DE DÉCRYPTAGE

**DONNER PLUS DE
CHANCES AUX JEUNES
RURAUX**

**IDÉES ET ACTIONS POUR UNE
MEILLEURE ORIENTATION DES
JEUNES RURAUX**

Janvier 2021

Présentation de VersLeHaut, le Think tank dédié aux jeunes et à l'éducation



Lancé en 2015, VersLeHaut est le premier Think tank dédié aux jeunes et à l'éducation. Hors du champ partisan, il contribue au débat public à travers des propositions impliquant des acteurs de terrain, des jeunes et des familles, des experts et des membres de la société civile.

Un regard sur ce qui marche

Créé à l'initiative de plusieurs acteurs engagés en faveur de la jeunesse, VersLeHaut s'attache particulièrement à valoriser les expériences de terrain réussies, en France, comme à l'étranger. VersLeHaut travaille de manière indépendante, dans un esprit de coopération et d'ouverture.

Les membres fondateurs



Auteures du rapport :

Méryl Merran, étudiante en Master à Sciences Po, Secrétaire générale de l'association de l'Alsace aux Grandes Ecoles

&

Sandrine Cassiau-Haurie, enseignante de SES au Lycée Marguerite Yourcenar d'Erstein (67)

Dernières publications :

« Jeunesse & Confiance : les résultats et enseignements du baromètre 2020 » (Décembre 2020)
« Grand oral : et si on se donnait vraiment les moyens de former les lycéens ? » (Novembre 2020)
« Le sens de l'école : changer le regard sur l'école » (Septembre 2020)
« De la famille en plus : idées et actions pour développer le parrainage de proximité » (Septembre 2020)
« Rentrée 2020, démasquer les enjeux de la rentrée » (Août 2020)
« Éducation : comment éviter le retour à l'anormal ? » (Mai 2020)
« Vacances apprenantes : des ateliers éducatifs pour mieux lutter contre les inégalités » (Mai 2020)
« Coronavirus : et si on mobilisait la réserve de l'Education nationale pour limiter les dégâts éducatifs ? » (Mai 2020)
« Coronavirus : le défi éducatif » (Mars 2020)
« L'éducation, une affaire de maire » (Février 2020)
« Jeunesse & Confiance : les résultats et enseignements du baromètre 2019 » (Novembre 2019)
« La transition pacifique » (Juillet 2019)
« Filles et garçons face au bac : ce n'est pas (forcément) ce que vous croyez » (Juin 2019)
« Européennes 2019 : où sont les jeunes ? » (Mai 2019)
« Décryptage du projet de loi Banquer » (Avril 2019)
« Les 10 grandes tendances de la famille en France » (Mars 2019)
« Les Français et l'école : ce qu'ils pensent, ce qu'ils en attendent » (Février 2019)
« En finir avec les violences éducatives ordinaires : la loi anti-fessée ne suffira pas » (Novembre 2018)
« École : à la recherche d'un nouveau souffle » (Novembre 2018)
« Le point sur la mise en œuvre des réformes pour l'école » (Septembre 2018)
« Ce que les pays du Sud peuvent nous apprendre en matière éducative » (Juin 2018)
« Manifeste pour la responsabilité éducative des entreprises » (Juin 2018)
« Service national universel : pour une dynamique globale » (Avril 2018)
« Contre les fake news, l'éducation plus efficace que la censure » (Avril 2018)
« Ils ne dorment pas assez ! 5 Propositions pour l'éducation au sommeil » (Mars 2018)
« Les jeunes face à la tentation de la « radicalisation ». Que faire ? » (Janvier 2018)
« Égalité femmes / hommes : pour une éducation à la relation » (Décembre 2017)
« Tous éducateurs ! Et vous ? Pour une société éducatrice », Bayard Editions (Octobre 2017)
« Et si les parents devenaient les premiers acteurs de la lutte contre la pauvreté » (Octobre 2017)
« Quelle responsabilité éducative pour les entreprises ? » (Septembre 2017)
« Accueil, besoins & espoirs des mineurs non accompagnés en Europe » (Septembre 2017)
« À l'école de la confiance, quelle place pour les parents ? » (Août 2017)
« Soutenir les familles, le meilleur investissement social » (Juin 2017)
« Le BAC : quels enjeux derrière la réforme ? » (Juin 2017)
« Les chantiers éducatifs du quinquennat » (Mai 2017)

Toutes les publications de VersLeHaut sont en libre accès sur www.verslehaut.org

Sommaire

<u>I. INTRODUCTION</u>	<u>4</u>
<u>II. DES HORIZONS REDUITS PAR UNE ACCUMULATION D'OBSTACLES.....</u>	<u>6</u>
A/ CONSTAT : DES HORIZONS REDUITS....	6
B/ ... PAR UNE ACCUMULATION D'OBSTACLES.....	9
1- LE MANQUE D'ACCES A L'INFORMATION DES JEUNES DES ZONES RURALES ET DES PETITES VILLES.....	9
2- L'AUTOCENSURE DES JEUNES DES ZONES RURALES ET DES PETITES VILLES.	13
3- LA FAIBLE MOBILITE DES JEUNES DES ZONES RURALES ET DES PETITES VILLES	18
<u>III. LES DISPOSITIFS EXISTANTS EN MATIERE D'EGALITE DES CHANCES TERRITORIALES</u>	<u>19</u>
A/ LES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LES INEGALITES TERRITORIALES	19
1- LES DISPOSITIFS EN FAVEUR DE L'EGALITE DES CHANCES DU MINISTERE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	19
2- LES EFFORTS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR POUR S'OUVRIRE AUX JEUNES DES ZONES RURALES ET DES PETITES VILLES.....	22
3- LE ROLE EN MATIERE D'INFORMATION DES COLLECTIVITES LOCALES	26
B/ LES INITIATIVES VENANT DU TERRAIN	27
1- L'INVESTISSEMENT INFORMEL DES ENSEIGNEMENTS POUR L'ORIENTATION DE LEURS ELEVES	27
2- L'ENGAGEMENT DES ASSOCIATIONS EN FAVEUR DES JEUNES DES ZONES RURALES ET PERIPHERIQUES.....	28
<u>IV. LES PRECONISATIONS.....</u>	<u>31</u>
<u>V. DYNAMISME DES TERRITOIRES</u>	<u>36</u>

I. Introduction

Alors que l'orientation est l'un des éléments clés de l'égalité des chances, cet enjeu reste encore trop négligé. Le poids des déterminismes semble particulièrement lourd venue l'heure des premiers choix d'orientation. S'orienter rime davantage pour une partie de la jeunesse avec inégalités qu'avec liberté. Qu'elles soient de genre, sociales et territoriales, les inégalités se répercutent fortement sur les choix et la capacité des jeunes à se projeter dans le futur.

Lorsque l'on demande aux 17-23 ans « *s'ils ont fait ou vont faire des études supérieures qu'ils qualifieraient d'ambitieuses* », un écart de près de vingt points existe entre les jeunes des petites villes (qui ne sont que 48% à répondre oui) et ceux de l'agglomération parisienne (67% dans ce cas).

La question des inégalités territoriales face à l'orientation est difficilement dissociable de la question des inégalités sociales et économiques. Les politiques en faveur de l'orientation n'échappent pas à ce constat : il n'y a pas de traitement différentiel des jeunes ruraux dans les mesures en faveur de l'ambition, et quand il y a un traitement spécifique, il bénéficie plus souvent aux jeunes issus des quartiers des politiques de la ville. Les inégalités territoriales restent « dans l'angle mort » des politiques en faveur de l'égalité des chances.



La jeunesse rurale, de qui parle-t-on ?

3 millions de jeunes, soit 23% des jeunes Français de moins de 20 ans, qui vivent dans les communes de moins de 2 000 habitants.

Pour les jeunes des territoires « *le champ des possibles est réduit* »¹ par une accumulation d'obstacles :

- **Le manque d'accès à l'information** : L'enjeu de l'accès à l'information en matière d'orientation constitue un défi pour tous les collégiens, lycéens et étudiants et pas seulement ceux des territoires. Toutefois, il n'en est que plus grand pour les jeunes éloignés des grandes villes. Comment espérer une orientation consciente et avisée lorsqu'on se trouve « *si éloigné*

¹ Salomé Berlioux, Mission orientation et égalité des chances dans la France des zones rurales et des petites villes, rapport remis le 5 mars 2020, page 6.

d'une information complète et incarnée »² ? Comment choisir une formation dont on ne connaît pas l'existence ?

- **L'autocensure** : Les jeunes des territoires, anticipant un échec, s'autocensurent. Lorsque l'on demande aux 17-23 ans « *s'ils ont fait ou vont faire des études supérieures qu'ils qualifieraient d'ambitieuses* », un écart de près de vingt points existe entre les jeunes des petites villes (qui ne sont que 48% à répondre oui) et ceux de l'agglomération parisienne (67% dans ce cas)³. Ces mécanismes d'autocensure sont particulièrement difficiles à neutraliser car ils peuvent être partagés par les parents, et les enseignants.
- **La faible mobilité** : À la différence de jeunes qui vivent dans des grandes villes, se déplacer quotidiennement entre le domicile familial et le lieu d'étude, voire déménager dans une ville universitaire reste très complexe pour de nombreux jeunes ruraux. La mobilité est une opportunité mais représente un coût.

Pour résumer, à catégories socio-professionnelles équivalentes, les jeunes des zones rurales et des petites villes doivent faire face à davantage d'obstacles que leurs camarades qui étudient dans des grandes villes, ce qui les place dans une situation de départ nettement moins favorable.

Si des politiques de lutte contre les inégalités territoriales ont été mises en place (Cordées de la réussite, Programme PEI, Lorfolio, etc.) et que de nombreuses initiatives ont vu le jour sur le terrain (Des Territoires aux Grandes Écoles, Chemins d'avenir, etc.), on ne peut que constater qu'il reste encore beaucoup à faire.

² Salomé Berlioux, Mission orientation et égalité des chances dans la France des zones rurales et des petites villes, rapport remis le 5 mars 2020, page 17.

³ Fondation Jean-Jaurès, Institut Français d'Opinion Publique, Chemins d'avenirs, Jeunes des villes, jeunes des champs : la lutte des classes n'est pas finie, note de la Fondation Jean-Jaurès – Enquête auprès des 17-23 ans, octobre 2019.

II. Des horizons réduits par une accumulation d'obstacles

A/ Constat : Des horizons réduits...

Les parcours scolaires après le collège et après le lycée d'une partie des élèves ruraux « *sont marqués par des écarts à la moyenne voire des difficultés, selon une ampleur comparable à ceux qui caractérisent les élèves de l'éducation prioritaire* »⁴. On remarque par exemple que les jeunes des zones rurales choisissent plus souvent que les jeunes urbains l'enseignement professionnel ou technologique après la troisième : « *57,2% des élèves de troisième passant en seconde générale et technologique dans les 10% des collèges publics les plus éloignés, contre près de 70% pour les collèges du premier décile.* »⁵ Cette différence découle en partie de l'importance de ces filières en zones rurales.

Les différences d'aspiration à poursuivre des études sont particulièrement visibles entre les jeunes filles issues des territoires ruraux et les jeunes filles issues de milieux urbains.

D'après Claire Lemêtre et Sophie Orange « *les assignations de genre pèsent fortement sur les filles des campagnes vendéennes et mayennaises, qui s'envisagent beaucoup plus souvent avoir des enfants et vivre en couple à l'âge de 25 ans, que leurs homologues des villes, mais aussi des campagnes sarthoises ou ligériennes* »⁶, ce qui a une influence certaine sur leurs choix d'orientation.

⁴ Azéma Ariane, Mathiot Pierre, Mission Territoires et réussite, rapport remis le 5 novembre 2019.

⁵ Salomé Berlioux, Mission orientation et égalité des chances dans la France des zones rurales et des petites villes, rapport remis le 5 mars 2020, page 15.

⁶ Claire Lemêtre et Sophie Orange, « Les ambitions scolaires et sociales des lycéens ruraux », Savoir/Agir, 37, septembre 2016.

Témoignage de Georgia Thebault
Doctorante à la Paris School of Economics / EHESS
Titre de la thèse : « Spatial Inequalities and Access to Higher Education in France »



- *Comment expliquer les inégalités territoriales d'accès à l'enseignement supérieure en France ?*

- Le constat est le suivant : à performances scolaires comparables, les élèves effectuent des choix d'orientation différents en fonction de leur milieu social d'origine, de leur genre, mais également de leur origine géographique. Cela a des conséquences importantes sur la mobilité sociale : dans son étude de 2015, C. Dherbécourt⁷ montre ainsi que les chances d'ascension sociale des individus varient du simple au double selon le département de naissance, ce résultat étant dû principalement à un déficit dans l'accès à un diplôme du supérieur.

Pour expliquer ces différences, on peut identifier trois facteurs principaux. Le premier correspond aux contraintes matérielles auxquelles les étudiants font face dans l'accès à l'enseignement supérieur. L'offre de formation est très inégalement répartie sur le territoire, et les formations les plus sélectives sont concentrées en région parisienne : ainsi, près d'un tiers des grandes écoles sont situées en Ile-de-France. Pour des étudiants éloignés des centres urbains, faire des études supérieures revêt donc un coût non négligeable ; or il existe très peu d'aides à la mobilité, et ces dernières ont des montants très insuffisants. Par exemple, l'aide à la mobilité du CROUS est de seulement 1 000 euros pour les élèves de licence souhaitant changer d'académie en Master. C'est trop peu et cela arrive trop tard dans le parcours scolaire de des étudiants.

L'environnement familial et scolaire exerce également une influence sur les choix d'orientation des élèves ; c'est ici qu'interviennent les mécanismes d'autocensure, les étudiants les plus éloignés des centres urbains ne faisant pas les mêmes choix d'orientation que leurs homologues dans les grandes villes. Une fois encore, l'absence de formations universitaires dans l'environnement proche, ou de pairs ayant eu un parcours dans l'enseignement supérieur jouent un rôle dans les anticipations que forment les étudiants sur leur chance de réussite dans le tertiaire, en particulier dans les formations les plus sélectives. Enfin, l'information joue un rôle crucial dans l'orientation des élèves ; or celle-ci est aussi inégalement répartie sur le territoire.

⁷ Dherbécourt, C. (2015). La géographie de l'ascension sociale, Note d'analyse, France Stratégie.

Par exemple, les CIO et autres centres voués aux conseils à l'orientation sont particulièrement concentrés dans les grandes villes (selon les dernières données de l'ONISEP, on comptait 29 centres pour toute la Normandie, contre 20 centres uniquement pour Paris intra-muros). Les dispositifs actuels d'accompagnement à l'orientation sont insuffisants pour pallier ce déficit.

Si des programmes tels que les Cordées de la réussite ont contribué à la réduction des inégalités d'information, ces programmes sont à trop petite échelle et encore trop dispersés pour avoir un effet notable sur l'orientation des élèves, et plus particulièrement dans les filières les plus sélectives, puisqu'ils ne concernent qu'environ 1,5% des élèves du second degré. De plus, ce sont des dispositifs qui sont souvent en partenariat avec des lycées de l'éducation prioritaire, qui ne représentent pas les établissements principaux de scolarisation des jeunes ruraux (Oberti, 2013)⁸.

- *Quelles politiques peuvent être mises en place pour résoudre ces problèmes ?*

- La première serait de répartir plus équitablement l'offre de formation sur le territoire, ou du moins de faciliter la mobilité des étudiants entre région. Dans un de mes articles de thèse, je montre ainsi que l'ouverture de classe préparatoire de proximité (et de STS) augmente la probabilité que les étudiants suivent ces cursus dans leur lycée. Les récentes réformes de Parcoursup sur l'introduction de taux d'élèves non-résidents peut également être un moteur des mobilités inter-académiques. Cependant, cela n'est pas suffisant pour lever les barrières financières et géographiques à l'accès à l'enseignement supérieur : il faut également repenser notre système de bourses afin de permettre aux étudiants de réaliser leurs études dans des institutions distantes de leur domicile familial. Enfin, il faut mettre en place des politiques à l'échelle nationale de lutte contre l'autocensure, mais également de réduction des asymétries d'information en matière d'orientation. Un effort a déjà été réalisé à travers les informations disponibles sur Parcoursup, mais il faut aller plus loin dans l'accompagnement des élèves dans leur orientation. Des expériences à l'étranger ont par exemple montré que donner de l'information aux élèves sur les rendements des diplômes peut avoir un effet notable sur leurs anticipations et leur orientation (Hoxby et al., 2015)⁹.

⁸ Oberti M. (2013). « Politique "d'ouverture sociale", ségrégation et inégalités urbaines : le cas de Sciences Po en Île-de-France ». *Sociologie*, 4(3), p. 269-289.

⁹ Hastings, J., Neilson, C., et Zimmerman, S. (2015). « The Effects of Earnings Disclosure on College Enrollment Decisions ». NBER working paper No. 21300.

B/ ... Par une accumulation d'obstacles

1- Le manque d'accès à l'information des jeunes des zones rurales et des petites villes

L'accès à l'information constitue un enjeu clé en matière d'orientation. C'est pourquoi différents acteurs, tel que l'ONISEP, se sont efforcés de mettre à disposition de tous les élèves des informations accessibles, fiables et objectives. Toutefois, la question n'est pas tant de savoir si l'information est accessible, que si les élèves s'en saisissent. Or force est de constater que cette information ne parvient pas, ou *a minima* trop tard à de nombreux élèves¹⁰, ce qui rend impossible la construction d'un parcours supposant de l'anticipation.

L'exemple du guide « Entrer dans le sup après le bac » de l'ONISEP

« Entrer dans le sup après le bac » est un guide gratuit des formations post-bac à destination des lycéens et des lycéennes. « Il permet de faire un point sur les caractéristiques des principales filières d'études : durée, accès, programme, conditions d'études, débouchés, etc. Il propose aussi le calendrier des inscriptions dans l'enseignement supérieur. »¹¹



¹⁰ Voir les témoignages en encadré

¹¹ <https://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Apres-le-bac/Actus-2021/Telecharger-le-guide-gratuit-Entrer-dans-le-sup-apres-le-bac-rentree-2021>

Des familles difficilement à même d'accompagner leur enfant

La famille reste la principale source d'information pour préparer l'orientation post-bac des jeunes, or tous les parents n'ont pas à leur disposition les mêmes outils pour aiguiller leurs enfants. Rares sont les parents capables d'accompagner leurs enfants dans leurs choix d'orientation en leur prodiguant une information complète sur l'ensemble des filières. En effet, on constate notamment concernant les filières les plus sélectives que les parents qui ont eux-mêmes effectué des études supérieures sont plus à même de conseiller leurs enfants. Or toutes les formations et toutes les professions ne sont pas représentées au sein du territoire, les grandes métropoles concentrant les cadres supérieurs : 44 % à Paris, contre 7,5% dans le Cantal¹², par exemple.

Une tâche particulièrement complexe pour les enseignants

L'équipe enseignante joue également un rôle essentiel dans l'orientation des élèves. Le professeur principal a quant à lui « *une responsabilité spécifique dans la mise en œuvre et le suivi des actions d'information et d'aide à la préparation progressive des choix d'orientation de tous les élèves du second degré* »¹³. Cette mission s'avère complexe compte tenu de la multitude des formations qui existent et de la diversité des profils. Cependant, on peut supposer que la proximité géographique avec les établissements d'enseignement supérieur rend cette tâche plus aisée pour les professeurs qui enseignent dans des grandes métropoles. Il est également plus difficile pour les professeurs en zones rurales d'organiser des déplacements vers des salons de l'orientations ou tout autre événement organisé par des structures comme l'ONISEP, l'Étudiant ou Studyràma, pour la plupart concentrés en zone urbaine. Il en est de même pour l'organisation de temps d'échange avec des étudiants ou des professionnels.

¹² Observatoire des inégalités, Les catégories sociales dans les départements, INSEE, 2017.

¹³ <https://www.education.gouv.fr/bo/18/Hebdo33/MENE1823888C.htm>

Témoignage d'Olivier Koenig

Enseignant d'histoire géographie au lycée, professeur principal.

- Selon vous, quelles sont les difficultés rencontrées par les enseignants pour accompagner les élèves dans leur projet d'orientation ?

- La première difficulté, c'est que ce n'est pas notre métier au départ. Cela fait partie des nombreuses missions qui s'y sont rajoutées depuis quelques années mais pour lesquelles nous n'avons pas de formation. Des ressources en ligne, oui, mais pas de formation, donc nous devons nous débrouiller par nous-mêmes, comme pour tout le reste.

Lorsque la réforme du lycée vient s'ajouter, avec le travail énorme qu'elle nous demande dans nos disciplines, la question de l'orientation passe au second plan. Et pourtant, on est censés en faire dans nos cours (comme Monsieur Jourdain¹⁴) et l'enjeu de l'orientation est même intégré au Grand Oral.

- Êtes-vous, dans les lycées situés en zones rurales, confrontés à des difficultés particulières dans cet accompagnement ? (Par rapport aux établissements urbains)

N'ayant jamais été en poste dans un établissement urbain, je n'ai pas d'éléments de comparaison. Mais je pense qu'avec les ressources en ligne, et actuellement les réunions en visio-conférence, s'il y a des difficultés particulières, elles ont tendance à diminuer.

La non-proximité physique avec les facs et autres écoles peut quand même apparaître comme une difficulté qui rend les démarches à entreprendre par les élèves plus compliquées.

- A titre personnel, quelles actions mettez-vous en place ? Comment procédez-vous concrètement comme professeur principal ?

- J'essayais de consulter régulièrement les élèves, de voir comment leurs projets évoluaient et de leur transmettre le plus d'informations concrètes possibles (dates, lieux, etc.). J'ai utilisé un certain nombre de ressources de l'ONISEP en classe de Seconde.

- Avez-vous des idées pour changer et améliorer les choses ?

Il faudrait plus de formations pour les enseignants et davantage de conseillers d'orientation (Psy EN).

¹⁴ Qui fait de la prose sans le savoir (référence à un personnage du « Bourgeois Gentilhomme » de Molière)

L'inégale répartition des Psy-EN¹⁵ et des structures d'informations

Les conseillers d'orientation, nouvellement appelés Psy-EN, sont chargés d'accompagner « *les adolescents et les étudiants dans leurs parcours scolaires et la construction de leurs projets d'orientation et de formation* »¹⁶. Au cours d'intervention dans les établissements ou lors d'entretiens individuels, ils sensibilisent les élèves sur « *l'importance des diplômes et des qualifications pour une insertion et une mobilité professionnelle réussies* »¹⁷.

Or leur répartition est inégale sur le territoire, on observe des écarts qui peuvent varier de 4,64 conseillers d'orientation pour 10 000 élèves dans l'académie de Grenoble à 8 conseillers d'orientation pour 10 000 élèves dans l'académie de Lille. Donc dans les territoires où le manque d'information est particulièrement cruel, les effectifs sont réduits. En effet, d'après les chiffres de l'INSEE, la densité de population au sein de l'académie de Grenoble fluctue selon les départements entre 59 et 184 habitants au km², alors qu'elle varie entre 220 et 454 habitants au km² au sein de l'académie de Lille.

Les jeunes des territoires ont davantage de difficultés à accéder à des structures d'informations telles que l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP), les Centres d'informations et d'orientation (CIO) ou les Points information jeunesse.

¹⁵ Psychologues de l'Éducation nationale

¹⁶ <https://www.education.gouv.fr/etre-psychologue-de-l-education-nationale-psyen-11831>

¹⁷ <https://www.education.gouv.fr/etre-psychologue-de-l-education-nationale-psyen-11831>

2- L'autocensure des jeunes des zones rurales et des petites villes

Se censurer par peur d'être censuré

Les mécanismes d'autocensure reposent d'une part sur un manque de confiance en soi doublé d'une peur de l'échec et d'autre part sur des éléments matériels objectifs. En territoire rural cela peut être le fait que toutes les familles ne sont pas en mesure de supporter les coûts liés à un déménagement du domicile familial. Ces mécanismes sont d'autant plus difficiles à neutraliser qu'ils peuvent faire l'objet d'un consensus entre les élèves, les parents et le système scolaire. *« C'est parce que leurs camarades de classe partagent les mêmes contraintes qu'ils ne se sentent pas, collectivement, autorisés à rêver d'un champ des possibles plus large. »*¹⁸

L'autocensure conjuguée au manque d'accès à l'information conduisent les jeunes des territoires à mettre en œuvre une orientation dites « par étapes ». A titre d'exemple, *« un jeune lycéen issu d'un territoire isolé et d'un milieu modeste envisagera rarement de suivre un cursus d'ingénieur. Il s'autorisera peut-être à le faire... après plusieurs années dans un lycée agricole puis un BTS agricole »*¹⁹.

Par ailleurs, il est important de préciser que les mécanismes d'autocensure ne sont pas seulement le fait des jeunes ruraux issus des familles les plus défavorisées ou qui présentent les résultats scolaires les plus faibles. À catégories socio-professionnelles équivalentes et à niveau scolaire équivalent, les jeunes des territoires ont moins confiance en eux. D'après une enquête²⁰ réalisée auprès des 17-23 ans par la Fondation Jean-Jaurès, lorsqu'on leur demande *« s'ils estiment avoir confiance en eux lorsqu'ils pensent au futur »* (études supérieures et entrée sur le marché du travail), il y a 13 points d'écart entre les jeunes des zones rurales et des petites villes (59%) et ceux de l'agglomération parisienne (72%).

Autrement dit, on peut déplorer que même les meilleurs élèves (« meilleurs éléments ») d'un lycée situé en zone rurale se refusent ne serait-ce qu'à tenter des filières d'excellence situées dans les grandes métropoles.

¹⁸ Salomé Berlioux, Mission orientation et égalité des chances dans la France des zones rurales et des petites villes, rapport remis le 5 mars 2020, page 22.

¹⁹ Ibid.

²⁰ Fondation Jean-Jaurès, Institut Français d'Opinion Publique, Chemins d'avenir, Jeunes des villes, jeunes des champs : la lutte des classes n'est pas finie, note de la Fondation Jean-Jaurès – Enquête auprès des 17-23 ans, octobre 2019.

Le manque de figures inspirantes

Le mimétisme est un mécanisme fondamental du comportement humain. Appliqué au cas particulier des choix d'orientation, cela désigne le fait pour un jeune de faire les mêmes choix qu'une personne qu'il considère comme un rôle modèle un exemple, une inspiration, etc. au sein de son environnement.

D'après le rapport remis par la Mission orientation et égalité des chances dans la France des zones rurales et des petites villes « *lorsqu'on demande aux 17-23 ans s'ils ont dans leur entourage un exemple qui inspirerait leurs choix d'orientation ou de carrière, la différence entre les jeunes ruraux et les jeunes urbains est très nette. Ainsi, 42% des jeunes interrogés dans les villes-centres estiment avoir une telle source d'inspiration, contre 27% seulement dans les villes isolées et 28% dans les territoires ruraux* ». Cet écart engendre des inégalités dans la mesure où l'aspiration mimétique constitue l'un des principaux facteurs influençant la prise de décision d'un jeune.

Témoignage d'Antoine Bigot

● Étudiant 3ème année de licence Économie-Gestion à l'Université de Strasbourg

- Quel a été ton parcours scolaire ?

- Après la seconde, j'ai suivi la filière scientifique et j'ai intégré la section européenne de mon lycée. En 1ère, mon intérêt pour la politique, l'histoire et l'économie, couplé à un désintérêt des sciences m'ont convaincu d'arrêter la

« J'ai pris conscience des différences de reconnaissance entre les voies d'études, ce qui n'est pas clairement dit par les conseillers d'orientations. D'une certaine manière, c'est comme si l'existence de filières supérieures, offrant de meilleurs débouchés, n'était pas avouable »

filière scientifique pour entrer en terminale économique et sociale. J'ai obtenu le Bac ES mention européenne Très Bien. Je suis actuellement en 3ème année de licence Économie-Gestion à l'Université de Strasbourg. Je souhaiterais poursuivre mes études en Master finance et stratégie à Sciences Po Paris, en école de commerce, en IEP, ou bien dans une université parisienne.

- À quels défis as-tu été confronté lorsque tu as dû faire tes choix d'orientation ?

- Sans projet professionnel établi, il était difficile de faire un choix d'étude post bac réfléchi. J'aimais l'économie et les sciences politiques, je souhaitais poursuivre mes études dans ces domaines, mais je n'avais qu'une vague idée des métiers envisageables. Difficile donc de connaître les voies à privilégier, ni l'importance du dossier qu'il fallait se constituer.

Par ailleurs, la plus grande difficulté a été le manque d'information sur les voies possibles d'études. Certains professeurs résumaient l'orientation post bac à un choix à faire entre « des études courtes ou des études longues ». Ils se concentraient beaucoup (à raison) sur les cas « difficiles », des élèves qui n'ont aucune idée de ce qu'ils veulent faire après le bac, sans nous inciter à approfondir nos recherches si nous avons un bon dossier et un peu d'assurance face à leurs questions.

J'ai donc fait le choix de faire de longues études sans me soucier précisément du lieu où je les ferai.

- Qu'aurais-tu rêvé de faire après le bac, à quelle école aurais-tu rêver de postuler ?

J'ai postulé à deux licences (Panthéon-Sorbonne et Strasbourg), deux prépas, et au concours commun des IEP de province. J'ai été accepté aux deux licences et dans une des prépas.

J'ai découvert tardivement qu'il existait des doubles licences, qu'elles avaient « plus de valeur » qu'une simple licence, et qu'il était possible de rentrer à Dauphine en licence et non uniquement en bac+2 pour un magistère. Et enfin, **j'ai pris conscience des différences de reconnaissance entre les voies d'études, ce qui n'est pas clairement dit par les conseillers d'orientations. D'une certaine manière, c'est comme si l'existence de filières supérieures, offrant de meilleures débouchées, n'était pas avouable.** À posteriori, je pense que j'aurais postulé à des doubles licences en économie et en langues étrangères, ou bien en sciences politiques et en philosophie dans des universités parisiennes. J'aurais aussi envisagé avec plus de sérieux la possibilité de faire une prépa. Enfin mon choix se serait également porté sur la licence d'économie à Dauphine, et j'aurais proposé ma candidature à Sciences Po Paris. Cependant, je pense que j'aurais continué à considérer Strasbourg comme un des meilleurs choix possibles compte tenu de mes représentations de l'époque.

- Pourquoi ne l'as-tu pas fait ?

Pour beaucoup de ces voies, je ne savais tout simplement pas qu'elles existaient. Et pour celle que je connaissais (Sciences Po Paris), j'en sous-estimais son intérêt. D'après nos professeurs, postuler en dehors de l'académie était risqué car « nous n'étions pas prioritaires ». Quant aux choix d'études hors Parcoursup, tel que Sciences Po Paris, ceux-ci ont été à peine évoqués. Je ne voyais donc pas l'intérêt d'aller jusqu'à Paris, payer des frais de candidatures, préparer des concours et des entretiens, pour accéder au « même » cursus que dans l'IEP ou la faculté de ma région. Je ne voyais pas, non plus les différences d'opportunité entre la province et la capitale, et j'ai donc préféré rester à proximité de ma famille et de mes amis.

- Qu'est-ce qui aurait pu t'aider à le faire ?

Des séances de travail pour réfléchir sur un projet professionnel et les études que celui-ci nécessite m'auraient aidé à prendre conscience plus tôt de l'importance des grandes écoles pour mon projet d'orientation. Cela m'aurait permis de m'y préparer plus tôt et d'avoir un dossier extra-scolaire valorisable. Par ailleurs, des témoignages d'élèves en grandes écoles sur leurs études, parcours et ambitions m'auraient aidé à envisager ce type de parcours, en construisant une vision plus réaliste des profils acceptés. Enfin j'aurais adoré avoir, pour le post bac, un site équivalent à trouvermonmaster.fr.



Témoignage de Jeanne Verne **Étudiante en Master 1 Droit notarial interne de Lyon 3**

« Il faut garder en tête que le bac n'est pas vraiment une fin en soi et qu'il est primordial de s'intéresser plus à « l'après bac ».

- Quel a été ton parcours scolaire ?

- Scolarisée au lycée Saint Pierre de Cusset (03), j'ai obtenu un baccalauréat ES avec les félicitations du jury ! J'ai ensuite choisi de m'orienter vers des études de Droit à l'université catholique de Lyon (ucly). Ma licence de droit validée avec la mention Bien, j'ai eu le privilège d'intégrer le Master 1 Droit notarial interne de Lyon 3.

- À quels défis as-tu été confrontée lorsque tu as dû faire tes choix d'orientation ?

- Mon choix d'orientation ne m'a pas posé de grandes difficultés. J'ai toujours baigné dans l'univers juridique, et c'est donc tout naturellement que je me suis dirigée vers une université de droit. C'était la solution de facilité. Impressionnée par le monde des études supérieures, je ne me suis d'ailleurs même pas posé la question d'une éventuelle double licence. Bien que tout cela se soit donc fait très naturellement, je regrette de ne pas avoir été davantage informée au lycée quant aux multiples possibilités qui s'offraient à nous lycéens. Pendant l'année, dans mon lycée, seul un forum d'orientation sur une demi-journée était organisé. Jamais un de mes professeurs ne m'a parlé des classes préparatoires ! A l'époque, je ne m'en suis pas rendue compte, n'ayant pas connaissance de toutes ces possibilités, et c'est seulement lorsque ma petite sœur, qui fréquentait des amis parisiens notamment, s'est orientée vers une classe préparatoire, que j'ai pris conscience que l'université n'était pas la seule option. Loin de là ! J'aurais aussi aimé être rassurée sur la charge de travail, qui est certes subjective, mais qui demande à être dédramatisée à la fac. Les bons élèves ne doivent pas s'autocensurer ! Je pense qu'il ne faut pas avoir peur de s'ouvrir à des parcours d'excellence !

- Qu'aurais-tu rêvé de faire après le bac, à quelle école aurais-tu rêver de postuler ? Pourquoi ne l'as-tu pas fait ? Qu'est-ce qui aurait pu t'aider à le faire ?

- Pendant ma terminale, plusieurs de mes amis préparaient le concours de Sciences Po Paris (où ils ont d'ailleurs été admis).

J'aurais beaucoup aimé tenter ma chance moi aussi, mais lorsque j'ai appris qu'ils travaillaient dessus depuis la classe de première, voire celle de seconde, j'ai vite abandonné l'idée.

Je trouve dommage le fait que les professeurs de lycée (au contact direct des lycéens !) ne nous sensibilisent pas davantage aux études supérieures, et aux nombreuses possibilités qui s'ouvrent aux lycéens ! Je pense qu'**il faut garder en tête que le bac n'est pas vraiment une fin en soi et qu'il est primordial de s'intéresser plus à « l'après bac ».**

Des initiatives, comme « Des territoires aux grandes écoles » (voir p18 pour plus de détails), me paraissent essentielles en ce que vous permettez de faire prendre conscience aux lycéens qu'ils n'ont pas qu'une possibilité, mais bien au contraire, une multitude de choix qui ne peuvent qu'être bénéfiques. Cela est déjà primordial !

3- La faible mobilité des jeunes des zones rurales et des petites villes

Le lieu de résidence de la famille constitue également un important facteur qui vient limiter les choix d'orientation des jeunes issus des territoires. D'après le Conseil économique social et environnemental, pour les jeunes ruraux, « *l'aspect financier est un frein à la poursuite des études supérieures, notamment quand elles nécessitent le départ du foyer parental.* »²¹ Par ailleurs, d'après une enquête IFOP commandée dans le cadre de la Mission orientation et égalité des chances dans la France des zones rurales et des petites villes, alors que 52% des foyers ont la possibilité de financer un logement en dehors de la région ou de l'académie du jeune, seul 44% des foyers ruraux déclarent disposer de cette même capacité.

Pour les jeunes ruraux, la question du coût du logement ne peut pas être contournée en favorisant des formations à proximité immédiate comme cela est possible parfois pour les jeunes urbains. Les jeunes ruraux doivent impérativement quitter leur foyer pour pouvoir suivre un cursus.

²¹ Conseil économique, social et environnemental, Place des jeunes dans les territoires ruraux, janvier 2017.

III. Les dispositifs existants en matière d'égalité des chances territoriales

A/ Les politiques de lutte contre les inégalités territoriales

1- Les dispositifs en faveur de l'égalité des chances du Ministère de l'Éducation nationale

Sans nier le fait que les jeunes des grandes villes sont également confrontés à des défis de taille, notamment d'ordre social, il faut toutefois noter que les dispositifs existants en matière d'égalité des chances ont principalement ciblé les jeunes urbains. Parmi les nombreux dispositifs existants au sein de l'Éducation nationale en faveur de l'égalité des chances on peut retenir deux exemples qui illustrent la faible prise en compte des spécificités territoriales et dont l'ambition initiale peine à se traduire sur le terrain.

Deux exemples de dispositifs en faveur de l'égalité des chances du Ministère de l'Éducation nationale :

L'exemple de Parcours Avenir, un dispositif dont l'ambition initiale peine à se traduire sur le terrain

Le Parcours Avenir : « *parcours individuel d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel dont l'enjeu est de permettre à chaque élève de la 6e à la terminale d'acquérir les premières clés de compréhension du monde professionnel pour construire son projet d'orientation scolaire et professionnelle et faciliter et développer les échanges entre l'École et les acteurs du monde économique, notamment locaux.* » ²² Le Parcours Avenir est ancré dans les disciplines en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et les programmes au collège et au lycée. Le Parcours Avenir est une mission partagée par l'ensemble de la communauté éducative et un projet concerté, mis en œuvre sous l'impulsion et la responsabilité du chef d'établissement.

Par exemple, la réforme du lycée prévoit, depuis 2018, un volume horaire de 54h annuelles d'accompagnement à l'orientation pour chaque niveau en lycée général et technologique, sans que soit dédiés de moyens ou d'heures spécifiques à cet accompagnement.

En Terminale, deux semaines de l'orientation sont dédiées pour permettre aux lycéens de préciser leur projet d'avenir.

²² <https://www.education.gouv.fr/le-parcours-avenir>

Chaque établissement détermine les modalités de mise en œuvre de ces deux semaines : rencontrer des représentants d'établissements d'enseignement supérieur ; échanger avec des acteurs du monde économique et social ; interroger d'anciens élèves ; participer à un salon d'orientation ; s'informer et explorer les différentes sources d'information participer à des périodes d'immersion dans les formations ; se rendre aux journées portes ouvertes dans des établissements d'enseignement supérieur, etc.

Par ailleurs, de nombreuses ressources pédagogiques sont mises à disposition des enseignants (Eduscol ou ONISEP) pour l'accompagnement à l'orientation : « *Vademecum pour l'accompagnement à l'orientation à destination des enseignants* », catalogues de séances, applications, etc.

On pourrait être séduit par cette longue liste de dispositifs existants, pourtant force est de constater que les établissements disposent de peu de moyens et de temps à consacrer à ces actions, qui plus est en milieu rural où il est plus difficile de faire venir d'anciens élèves, des enseignants des universités, ou des professionnels, et encore plus difficile de déplacer les lycéens aussi souvent qu'il le faudrait. Ce cadre national n'est pas assez décliné pour permettre un rattrapage pour des jeunes ruraux.

Pourtant, le Vademecum proposé par le Ministère à l'usage des enseignants les incite à tenir compte des spécificités locales des jeunes qu'ils accompagnent : « *Toutes les actions susceptibles de lutter contre les phénomènes d'autocensure seront privilégiées. Il s'agira de faire travailler les élèves sur une variété de secteurs professionnels et de domaines de formation, d'effectuer des comparaisons régionales, nationales et internationales afin de mettre en perspective les domaines étudiés et d'ouvrir le champ des possibles en s'appuyant sur les dispositifs tels que les parcours de réussite ou les cordées de la réussite et plus largement sur les étudiants ambassadeurs (dans les profils desquels les lycéens peuvent se projeter).* »

L'exemple des « Cordées de la réussite », un dispositif dédié pourtant sous-représenté en milieu rural

Les « Cordées de la réussite » (ou « Nouvelles cordées de la réussite » depuis 2020 résultat de la fusion des « Parcours d'excellence » créés en 2016 et des « Cordées de la réussite » créés en 2008) visent à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur de jeunes quel que soit leur milieu socio-culturel et faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier d'égalité des chances. L'expression « Cordées de la réussite » désigne des partenariats, mis en place entre un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur (grandes écoles, universités), des lycées à classes préparatoires et/ou classe de BTS d'une part, et des lycées ou collèges d'autre part, qui ont pour objectif de promouvoir l'égalité des chances et la réussite des jeunes dans l'enseignement supérieur, et notamment dans des filières d'excellence.

Destinées en priorité aux élèves scolarisés dans les quartiers prioritaires des politiques de la ville (QPV), aux collégiens et lycéens de zones rurales et isolées et aux lycéens professionnels, elles ont pour objectif de lutter contre l'autocensure, de susciter l'ambition scolaire des élèves par un continuum d'accompagnement de la classe de 4^{ème} au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur.

423 Cordées de la réussite sont déployées sur le territoire national. Elles associent près de 300 établissements d'enseignement supérieur et plus de 2 000 établissements du second degré. Le nombre d'élèves « encordés » représente un flux annuel de l'ordre de 80 000 bénéficiaires avec un engagement à monter à 200 000 élèves bénéficiaires.

Si le dispositif peut paraître séduisant, la liste des établissements « encordés » dans les différentes académies montre cependant une sous-représentation des établissements ruraux et à l'inverse une surreprésentation des établissements du secondaire situés à la périphérie des villes universitaires (souvent des établissements des quartiers prioritaires de la ville).

Ainsi dans l'Académie de Strasbourg sur 12 cordées de la réussite, seuls 34 établissements sur les 87 « encordés » sont dans des zones rurales ou des petites villes. De même, dans l'académie de Lille sur 14 cordées de la réussite et 163 établissements encordés seuls 38 sont situés dans des zones rurales (ville de moins de 20 000 habitants, distante de plus de 15 km de l'établissement du supérieur).

Ceci peut s'expliquer à nouveau par la proximité géographique qui facilite les échanges entre étudiants et lycéens, mais renforce l'inégalité de traitement et d'opportunités entre jeunes ruraux et jeunes urbains.

2- Les efforts des établissements d'enseignement supérieur pour s'ouvrir aux jeunes des zones rurales et des petites villes

La décennie 2000 voit la multiplication des dispositifs dits « de démocratisation » et d'ouverture sociale des grandes écoles²³.

Les étudiants ambassadeurs

Depuis 2017, les établissements d'enseignement supérieur peuvent proposer à leurs étudiants, dans le cadre d'un service civique, de devenir « Étudiants Ambassadeurs ». Leur mission est de « *développer l'orientation active des lycéens* »²⁴, à travers notamment d'interventions dans les établissements scolaires, le suivi de lycéens, l'animation de journées « portes ouvertes », etc.

Ainsi, la plateforme Parcoursup propose, pour certaines formations, aux lycéens d'entrer directement en contact avec un Étudiant Ambassadeur. L'objectif est d'atteindre 5 000 étudiants ambassadeurs pour 2021 et s'il est difficile pour l'instant d'évaluer dans quelle mesure ce dispositif joue en faveur de l'ambition scolaire des jeunes lycéens ruraux, on peut pourtant concevoir que les contacts directs établis soient de nature à ouvrir le champ des possibles.

L'ouverture des grandes écoles et des filières sélectives

Le 14 octobre 2019, 8 grandes écoles (4 ENS, Polytechnique et 3 écoles de commerce) ont remis leurs rapports sur « l'ouverture sociale des grandes écoles ». C'était l'occasion pour la Ministre de l'Enseignement supérieure et de la Recherche et de l'Innovation, Frédérique Vidal, d'annoncer un nouveau plan social gouvernemental pour ouvrir les grandes écoles. " *Notre objectif, en lançant cette mission au mois de juin était simple : faire en sorte que les jeunes qui occuperont demain des responsabilités de premier plan dans le monde scientifique et intellectuel, dans les entreprises, ou encore ceux qui pourraient s'orienter, ultérieurement, vers des carrières publiques, proviennent effectivement de tous les horizons, de tous les milieux, de tous les territoires de notre pays*"²⁵.

²³ Nazli Nozarian, Les conditions d'émergence des dispositifs de démocratisation des grandes écoles : un enchevêtrement d'acteurs, Dans *Éducation et sociétés* 2015/2 (n° 36), pages 51 à 65.

²⁴https://cache.media.eduscol.education.fr/file/flux_orientation/07/2/Fiche-15-Etudiant_ambassadeur_876072.pdf

²⁵

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2019/10/15102019Article637067216075389837.aspx>

L'exemple de Sciences Po Paris

Depuis les années 2000, l'Institut d'études politiques de Paris s'est inscrit dans une démarche d'ouverture sociale. Toutefois, la multiplication des voies de recrutement, n'ont pas suffi à ouvrir réellement l'école aux jeunes des zones rurales et périphériques. En 2019, 59% des admis au Collège universitaire viennent des régions hors Île-de-France.

Une nouvelle réforme des voies d'accès en première année a été dévoilée le 2 octobre 2020. À partir de 2021, « *tous les lycéens candidats pour l'entrée à Sciences Po en septembre 2021 passeront les mêmes épreuves. Une seule procédure d'admission, aux critères d'excellence unifiés et étoffés, pour distinguer les talents de demain* »²⁶.



« *En valorisant l'ensemble des qualités scolaires et extrascolaires, en abolissant l'oral "éliminatoire", les critères d'admission donnent leur chance aux meilleurs profils dans toute leur diversité, quel que soit leur terrain d'excellence.* »²⁷

²⁶ <https://www.sciencespo.fr/fr/actualites/actualites/admission-à-sciences-po-en-1ère-année-ce-qui-change-pour-2021/4213>

²⁷ Ibid.

L'exemple des IEP de Province

Depuis 2007, sous l'égide de l'Institut d'Études Politiques de Lille, 7 des 9 IEP de Province ont lancé les « Programmes d'Études Intégrées » qui offrent à des lycéens sélectionnés sur critères sociaux et géographiques un accompagnement et une préparation spécifique au concours d'entrée. Des conventions signées avec des établissements partenaires permettent aux enseignants référents d'être les relais de ce programme d'égalité des chances au sein des établissements et d'encadrer durant l'année scolaire ces lycéens. Ceux-ci disposent, durant l'année de préparation, d'une plate-forme pédagogique en ligne avec des contenus sur les épreuves du concours, des exercices d'entraînement, des revues de presse, etc.

Chaque IEP accueille des lycéens pour des stages de préparation au concours dans leurs locaux 3 semaines durant les vacances scolaires (octobre, février et avril). Dans le cadre de ce programme les frais de transport et d'hébergement pour les lycéens les plus éloignés sont intégralement pris en charge. Durant ces stages, les lycéens bénéficient de concours blancs, d'entretiens individualisés, visites culturelles et d'un tutorat assuré par les étudiants bénévoles de l'IEP (dans la mesure du possible, d'anciens élèves de leur lycée).

Le programme se décline également pour les collèges, les élèves de première et les élèves de la voie professionnelle.

Ce programme ouvre aux lycéens de nouvelles perspectives, y compris pour ceux qui échoueront aux concours, en les encourageant à se montrer plus ambitieux dans leurs choix d'orientation.

L'exemple de l'ESSEC

TrouveTaVoie est un dispositif, lancé en 2015 par le Centre Égalité des chances ESSEC, d'accompagnement collectif assuré par les enseignants durant le temps scolaire. Dans ce cadre le Centre Égalité des chances ESSEC accompagne les professeurs, enseignants dans les établissements partenaires de l'ESSEC, à développer leurs compétences d'orientation de leurs élèves. Les collégiens et lycéens de toutes filières des établissements en éducation prioritaire ou en territoires isolés, en métropole et en outre-mer, constituent le public cible du dispositif.

Exemples de modalités d'accompagnement des enseignants ²⁸ :

- ***« Mise à disposition gratuite de ressources pédagogiques, vidéos et fiches d'animation, pour outiller les enseignants des établissements partenaires à l'accompagnement aux choix d'orientation de leurs élèves.***
- ***Des formations par l'ESSEC pour les enseignants via le Plan Académique de Formation, pour découvrir et s'approprier TrouveTaVoie et ses enjeux.***
- ***L'appartenance à un réseau national d'acteurs pour un accompagnement des pratiques des enseignants.***
- ***Des événements territoriaux pour aller plus loin dans l'orientation et l'inscription dans un large réseau de partenaires. »***

Il est intéressant de noter que plusieurs grandes écoles ont fait le constat à la rentrée 2020 que suite à la crise sanitaire et à l'annulation de leur concours et d'une admission sur « contrôle continu » (IEP) ou des oraux d'admission (ENS), le profil des nouvelles recrues avait profondément changé : plus de femmes²⁹, plus de boursiers et plus grande diversité géographique. Finalement le contrôle continu aurait été favorable à la réduction de toutes les inégalités : de genre, économiques, territoriales. Toutefois, la prudence reste de mise, car aucun élément ne permet de dire à priori si la sélection sur concours est plus juste que celle sur contrôle continu ou sur dossier ou oral.

²⁸ <http://egalite-des-chances.essec.edu/nos-programmes/trouvetavoie>

²⁹ Le Monde (site web) 27 août 2020 A Normale-Sup, les concours sans oraux ont fait bondir la part de femmes admises.

3- Le rôle en matière d'information des collectivités locales

Depuis 2015, les régions jouent un rôle dans l'information sur l'orientation, notamment professionnelle, à travers le service public régional de l'orientation (SPRO) par la mise en réseau de l'ensemble des acteurs de l'orientation du territoire et par la coordination de leurs actions (article L. 214-16-1 du Code de l'éducation).

Les régions ont vu leurs compétences renforcées en 2019, dans le cadre de la loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel »³⁰. Désormais elles participent également à l'accompagnement et à l'orientation en organisant l'information sur les métiers et les formations. Elles sont amenées à intervenir notamment dans les établissements scolaires en concertation avec les équipes pédagogiques pour organiser des actions d'information directement auprès des élèves. Cette disposition doit permettre de mieux ancrer l'information dans le contexte local, en prenant en compte les caractéristiques de l'offre de formation régionale et les besoins économiques locaux.

Cette dimension pourrait permettre une meilleure prise en compte des spécificités de certains territoires ruraux, mais elle est encore peu développée.

L'exemple de la Région Grand Est

La région Grand Est a développé plusieurs outils d'information sur l'orientation en ligne, tels que « l'agenda de l'orientation », où sont recensées toutes les manifestations sur les métiers et les formations, « Lorfolio », un portefeuille numérique de compétences pour évoluer professionnellement, ou encore un espace internet dédié aux professionnels du Service Public Régional de l'Orientation Grand Est (SPRO).

Une plateforme d'organisation de salons virtuels des métiers a également été mise en place, ainsi que des événements d'information via YouTube ou les réseaux sociaux. Pour sensibiliser le public jeune à travers des vidéos, la Région a notamment contracté un partenariat avec Greg Guillotin, YouTubeur.

Une limite à souligner cependant : les politiques de l'orientation des Régions menées « au plus proche des besoins des territoires » sont souvent au plus proche des besoins du marché local de l'emploi.

³⁰ Convention-cadre du 28 mai 2019 Cadre national de référence entre l'État et la région (BO).

Cela les conduit logiquement à développer l'information sur l'enseignement professionnel, l'apprentissage et éventuellement l'enseignement supérieur de courte durée, contribuant ainsi à limiter pour les jeunes issus des territoires ruraux l'horizon des possibles, notamment vers les filières longues ou sélectives.

B/ Les initiatives venant du terrain

1- L'investissement informel des enseignements pour l'orientation de leurs élèves

Les dispositifs institutionnels en matière d'égalité des chances face à l'orientation sont en définitive nombreux, cependant ils demeurent trop souvent lettre morte sur le terrain si les enseignants ne se les sont pas appropriés. Statutairement, les enseignants, et en premier lieu les professeurs principaux, sont tenus d'accompagner l'élève dans son projet de formation et d'orientation, ils disposent pour cela d'instances : les conseils de classe, les rencontres avec les familles, les entretiens personnalisés d'orientation, etc. Ces échanges sont retranscrits dans les « fiches dialogue » à chaque moment clé de la procédure d'orientation.

Cependant, là encore, le quota des 10 heures annuelles de « vie de classe » qui sont dédiées concrètement à toutes ces missions, pour les 30 ou 35 élèves de la classe, rend difficile, voire impossible d'identifier et surtout d'approfondir des besoins spécifiques. Le temps dédié manquant, c'est souvent par hasard que les élèves les plus éloignés de l'offre scolaire entendent parler de certaines formations.

Pour l'essentiel, quand il s'agit d'accompagner et d'encourager un élève dont les projets pourraient être plus ambitieux, c'est souvent le fruit de l'implication personnelle d'un enseignant. Ces démarches relèvent d'une démarche individuelle et souvent informelle, qui n'est pas forcément connue de la hiérarchie. Pour beaucoup d'étudiants qui ont vécu un beau parcours de réussite, ce sont des enseignants qui ont joué un rôle décisif en effectuant un travail « invisible » : discussions, conseils de lecture, correction des lettres de motivation, mise en contact avec d'anciens élèves, etc.

Ce sont parfois ces mêmes enseignants qui permettent la création dans un établissement d'une « cordée de la réussite » ou la venue d'un professionnel. Ils proposent les signatures de conventions entre le lycée et les établissements du supérieur (« PEI » pour le concours commun des IEP de Province, « Trouve ta voie » pour l'ESSEC ou « Une grande école, pourquoi pas moi ? »). Ils peuvent aussi, s'ils le souhaitent, organiser avec les universités des immersions pour des groupes d'élèves. Cette partie de leur activité professionnelle ne bénéficie pas d'heures dédiées, et entre donc souvent en concurrence avec les enseignements.

2- L'engagement des associations en faveur des jeunes des zones rurales et périphériques

Les associations, souvent constituées par des diplômés ou étudiants des grandes écoles ayant eux-mêmes franchi les obstacles que nous avons décrits plus haut ont participé, avec les nombreux rapports, études et articles sociologiques publiés sur la question³¹, à la mise sur agenda de la question des inégalités territoriales. Ces associations ne se sont pas contentées d'éclairer les difficultés rencontrées par les jeunes ruraux, elles se sont également attelées à proposer des solutions concrètes.

L'exemple de l'association « Des Territoires aux Grandes Écoles »

L'association « *Des Territoires aux Grandes Écoles* », créée en 2013, fédère 32 associations régionales et rassemble plus de 500 adhérents essentiellement des jeunes diplômés ou étudiants de grandes écoles qui mènent des actions en faveur de l'égalité des chances et luttent contre la dévalorisation et les inhibitions dont sont victimes les jeunes ruraux : interventions dans les établissements, tutorat ou parrainage en ligne et même un dispositif de bourses.

³¹ Champollion, P. (2018). L'école rurale montagnarde. Cnesco.

Miletto, V. (2018). Les inégalités territoriales et l'école : Exposition des enjeux et revue de littérature. Paris : Cnesco.

Duru-Bellat, M., Farges, G., van Zanten, A. (2018). Sociologie de l'école : 5^e édition. Paris : Armand Colin. (Chapitre 5 les scolarités dans leur contexte).

Témoignage de Bixente Etcheçaharreta
Président de l'Association « Des Territoires aux Grandes Écoles »



-Quel est le message que l'association souhaite faire passer au travers de son slogan « Nous l'avons fait, pourquoi pas vous ? »

Trop souvent, le train pour aller étudier dans les grandes métropoles n'est qu'un aller simple.

-L'orientation par les pairs est au cœur de la démarche portée par les associations locales de DTGE. En effet, organiser la rencontre entre des lycéens et des jeunes issus du même territoire, voire du même lycée, qu'eux, proches d'eux en âge, qui partagent leur expérience de vie, permet de maximiser les possibilités de projection de ces lycéens.

En montrant que ces jeunes ont réussi à intégrer des écoles réputées hors de portée, nous participons à la désacralisation des grandes écoles et des filières sélectives. Si ceux qui ont occupé leurs places il y a quelques années ont réussi à atteindre leurs objectifs, pourquoi ne pourraient-ils pas eux aussi viser plus haut ?

-En quoi les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur n'impactent pas seulement des trajectoires individuelles mais ont également des répercussions collectives ?

-L'accès à l'enseignement supérieur est une donnée clef pour le dynamisme d'un territoire. L'élévation du niveau de formation permet de doter les territoires du capital humain nécessaire à une économie plus qualitative, elle renforce les capacités d'innovation et de renouvellement, mais, en donnant une chance à tous, permet également une véritable respiration sociale.

Par ailleurs, l'orientation par les pairs est un moteur puissant pour lutter contre l'autocensure. Plus les jeunes des territoires s'interdiront de rejoindre les grandes écoles et filières sélectives, moins nombreux seront les exemples de réussite, favorisant ainsi l'autocensure des élèves. Chaque jeune qui s'autocensure participe d'un mouvement plus global.

-Pourquoi chercher à agir à la fois pour l'égalité des chances et le développement de nos territoires ?

-En agissant seulement pour l'égalité des chances, nous nous ferions artisans du développement des métropoles. Trop souvent, le train pour aller étudier dans les grandes métropoles n'est qu'un aller simple. Il est indispensable de faire profiter le territoire de la formation et des expériences acquises par ses enfants ailleurs.

Or les dispositifs d'égalité des chances s'adressent assez traditionnellement à des individus, en les catapultant dans des formations éloignées de leurs milieux sociaux. L'inconvénient de cette approche est qu'elle ne provoque pas en retour d'effets d'entraînements collectifs sur l'entourage de cet individu. Réconcilier réussite individuelle et collective est au contraire facteur de développement. Un individu formé, c'est davantage d'énergie pour son territoire.

Quelques chiffres issus du rapport d'activité 2019-2020 :

- 32 initiatives locales et 5 comités Grandes Écoles
- 1040 adhérents
- 174 000 euros de bourses octroyées

L'exemple de l'association « Chemins d'avenir »

Fondée en 2016, l'association « *Chemins d'avenir* » regroupe des diplômés et jeunes actifs dont les parcours peuvent inspirer les jeunes auxquels l'association s'adresse. Elle propose à ses « filleuls » lycéens un programme de parrainage de 18 mois, et anime des ateliers dans une trentaine de collèges et de lycées à travers 8 académies, à travers par exemple, des vidéos « portraits des territoires » ou des ateliers pratiques « culture et écriture », « art oratoire », « développement durable » ou encore des catalogues de stages.

Avec d'autres associations, elle crée le « collectif mentorat » dont l'objectif est d'inscrire le mentorat comme un outil des politiques publiques en faveur de l'égalité des chances scolaires. L'objectif est « d'ouvrir le champ des possibles » à travers un accompagnement personnalisé.

Quelques chiffres issus du rapport d'activité 2018-2019 :

- 500 filleuls accompagnés
- 70 intervenants et professionnels mobilisés pour échanger avec les filleuls de Chemins d'avenir
- 62 interventions réalisées auprès des jeunes sur le terrain

Dans ces deux cas, l'intérêt des démarches mises en œuvre est que, outre l'innovation et le dynamisme dont font preuve ces associations, leurs membres incarnent aux yeux des lycéens ruraux bénéficiaires, des parcours qu'ils n'avaient pas imaginé ou qu'ils pensaient irréalisables.

Cette incarnation est un bon outil de lutte contre l'autocensure, et on peut considérer que les parrains, tuteurs ou mentors tendent à devenir un nouvel acteur de l'orientation au sein des établissements scolaires et en dehors.

D'après une étude publiée par la banque Mondiale en 2019³², le fait de coupler un dispositif d'accompagnement individualisé et une bourse serait le mécanisme le plus efficace pour inciter les jeunes à s'inscrire dans l'enseignement supérieur.

IV. Les préconisations

Sans minorer les actions d'ores et déjà mises en œuvre par les différents acteurs institutionnels (Ministère de l'Éducation nationale, établissements d'enseignement supérieur et collectivités locales, etc.) et les initiatives collectives ou individuelles qui fleurissent sur le terrain (enseignants, associations, entreprises, etc.), nous sommes obligés de constater que les efforts restent insuffisants pour pallier les obstacles rencontrés par les jeunes ruraux. L'efficacité de ces diverses mesures pâtit souvent d'un manque de ciblage, d'un manque de moyens, ou d'une faible notoriété.

Des mesures ambitieuses et conçues pour répondre spécifiquement aux difficultés auxquelles doivent faire face les jeunes des zones rurales et des petites villes seront les mieux à même de relever le défi de l'égalité des chances.

Nous avons décidé de retenir trois propositions susceptibles d'alléger le poids des déterminismes territoriaux au moment des choix d'orientation. Ces recommandations n'ont pas la prétention de l'exhaustivité, mais elles ont le mérite de cumuler efficacité et faisabilité (moyens humains et financiers nécessaires à leurs réalisation).



Recommandation n°1 : Créer une plateforme « Parlons orientation » afin de favoriser les interventions d'étudiants auprès d'élèves d'établissements ruraux

Une plateforme « Parlons orientation » pourrait être conçue par le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et gérée par chacune des 30 académies, aurait pour objectifs de recenser :

- L'ensemble des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur (universités, classes préparatoires, écoles d'ingénieurs, écoles de commerce ou de gestion, etc.) et disposés à intervenir au sein d'établissements situés en zones rurales ou dans des petites villes ;
- Les établissements secondaires (collèges et lycées) qui souhaiteraient bénéficier de ces interventions.

³² <https://blogs.worldbank.org/developmenttalk/what-have-we-learned-reviewing-75-studies-about-interventions-reduce-inequality-higher-education>

Ces interventions ont deux objectifs principaux :

- Objectif 1 : Accroître la capacité des collégiens et des lycéens ruraux à se projeter
- Objectif 2 : Ouvrir le champ des possibles des collégiens et des lycéens ruraux

En partageant leurs parcours, leurs aspirations, mais aussi leurs échecs, les étudiants :

- Rendent concret aux yeux des plus jeunes les choix d'orientation (objectif 1)
- Luttent contre les croyances limitantes et dédramatisent la possibilité d'échouer (objectif 2)

Le fait pour les étudiants d'avoir fréquenté l'établissement où ils interviennent ne constitue pas bien sûr une obligation, mais cela favoriserait significativement la capacité des élèves à s'identifier aux intervenants. C'est pourquoi les établissements d'enseignement secondaire doivent inciter leurs élèves, une fois bacheliers, à s'inscrire à cette plateforme.

Les établissements d'enseignements supérieur, pourraient également encourager leurs étudiants, en particulier ceux qui proposent ou imposent à leurs étudiants de consacrer un certain nombre d'heures à des actions d'intérêt général.

Compte-tenu de l'importance que peuvent jouer ces rencontres dans les choix d'orientation des élèves, elles devraient s'inscrire dans le cadre d'une demi-journée dédiée à l'orientation et être organisée une fois par trimestre pour les élèves de 4^{ème}, 3^{ème}, 2^{nde} et 1^{ère}.

A minima – car il peut être compliqué de banaliser ainsi des demi-journées- la plateforme « Parlons orientation » pourrait recenser des témoignages d'étudiants (contenu vidéo ou autres).

Si la capacité de projection est moindre lorsqu'il s'agit d'un contenu virtuel, cela permet néanmoins de présenter à chaque collégien et à chaque lycéen, une fois qu'il connaît la plateforme, la diversité des parcours possibles dans l'enseignement supérieur.



Recommandation n°2 : Intégrer la dimension territoriale dans les démarches d'ouverture sociale des filières sélectives du supérieur

→2.1. Concevoir des modalités d'admission qui, sans diminuer leur niveau d'exigence, valorisent le parcours du jeune dans son écosystème géographique

Les filières d'excellence dans l'enseignement supérieur représentent un véritable défi pour l'égalité des chances.

La question du type de sélection opérée à l'entrée des filières sélectives du supérieur (CPGE ou grandes écoles) est une question importante car elle est sous-tendue par les différentes conceptions à la fois de la justice sociale et des objectifs de l'école en général et de ses formations en particulier.

Favoriser l'accès des jeunes ruraux à ces filières passe donc par la recherche d'un processus de sélection plus juste et équitable pour les élèves issus des territoires ruraux.

Comme le rappelle un rapport sénatorial de 2007³³ « les grandes écoles et les classes préparatoires ne sont pas un « îlot » d'inégalité sociale dans un paysage éducatif parfaitement démocratique : elles arrivent en fin d'un processus de « tri social » qui agit et se renforce tout au long du parcours scolaire, de la maternelle à l'accès au baccalauréat ».

- Afin de concevoir des modalités d'admission qui ne soient pas défavorables aux jeunes ruraux, les grandes écoles doivent veiller à définir des critères valorisant la personnalité du candidat et ses engagements, y compris de proximité. Ces critères doivent être appréciés à la fois lors de la phase d'admissibilité (par exemple au sein d'un dossier) et lors de la phase d'admission (par exemple lors d'un oral).
- Par ailleurs, les candidats issus de territoires éloignés doivent avoir la possibilité de se présenter à l'oral à distance, par vidéo-conférence.
- L'information relative aux modalités d'admission doit être d'une part claire et lisible et d'autre part exhaustivement disponible sur le site internet de la grande école. Les grandes écoles doivent par exemple veiller à ce que les réunions d'information qui se tiennent lors des journées portes-ouvertes soient accessibles en ligne.
- Enfin, aucune combinaison de spécialités ne devrait être favorisée durant la scolarité préalable.

→2.2. Expérimenter des journées d'immersion dans les filières sélectives du supérieur

Afin d'aider les lycéens à mieux appréhender la vie universitaire dans les filières d'excellence, les grandes écoles doivent organiser en plus des traditionnelles journées portes-ouvertes des journées d'immersion à destination des élèves de Première et de Terminale.

³³ <https://www.librairie.senat.fr/product-r06-441.html>

Sur le modèle des journées d'immersion, d'ores et déjà organisées dans les universités³⁴, les lycéens pourraient assister à certains cours, poser des questions aux étudiants et aux professeurs, voire participer à des travaux dirigés.

Ces journées permettraient aux lycéens, d'une part, de mieux connaître les exigences des filières pour consolider leurs projets de formation en observant et en échangeant avec les étudiants des grandes écoles et, d'autre part, d'augmenter leur capacité à se projeter en se mettant, le temps d'une journée, dans la peau d'étudiants.

Cette expérience demeurerait positive, y compris pour les lycéens qui échoueraient au concours, car elle contribue à élargir leurs propres représentations de ce qu'il est possible d'entreprendre.

Au-delà des seules filières sélectives, de tels dispositifs généralisés favoriseraient le continuum bac -3 / Bac + 3 ans pour les lycéens issus des établissements les plus éloignés de l'offre universitaire.

→2.3. Favoriser la décentralisation des filières sélectives du supérieur

Afin d'alléger la contrainte financière de la mobilité vers les grandes métropoles universitaires, il faudrait favoriser le développement des CPGE de proximité ou les antennes décentralisées des grandes écoles.

On peut citer à titre d'exemple les 7 campus décentralisés de Science Po³⁵ : les deux tiers des admis en première année à Sciences Po Paris effectuent leur premier cycle dans un site délocalisé de l'IEP.



Recommandation n°3 : Permettre aux enseignants des zones rurales d'exercer réellement leur mission d'accompagnement

→3.1. Favoriser les interactions entre enseignants et Psy-EN dans le cadre de l'accompagnement des élèves dans leur projet d'orientation

Afin de proposer un accompagnement à l'orientation complet et efficace, il faut développer les interactions entre enseignants et Psy-EN. Alors que les enseignants ont connaissance de la diversité des profils de leurs élèves, les Psy-EN ont une connaissance de la pluralité des formations qui existent.

Le développement de ses interactions nécessite l'existence de temps et de moyens dédiés à la concertation mais aussi à la co-animation d'entretiens personnalisés.

³⁴ Les immersions existent déjà dans la plupart des universités mais sont à l'initiative du lycéen qui doit organiser et financer son déplacement.

³⁵ https://www.lemonde.fr/campus/article/2019/10/24/je-le-vis-bien-parce-que-ca-ne-dure-que-deux-ans-a-sciences-po-la-vie-a-part-des-campus-delocalises_6016695_4401467.html

Favoriser un meilleur ancrage des psy-EN dans les établissements en visant la présence d'un psy-EN par établissement permettrait un meilleur suivi des élèves et le développement des interactions avec les enseignants, interactions qui pourraient être formelles ou informelles.

Dans la même optique, une meilleure formation des enseignants à une pédagogie de l'orientation avec par exemple une certification complémentaire en orientation pour les enseignants les CPE ou les documentalistes contribuerait à une meilleure information des lycéens sur le terrain.

→3.2. Prévoir davantage d'heures dédiées à l'orientation :

- Dans les territoires ruraux augmenter le quota annuel (10H) des heures consacrées à l'orientation
- Prévoir dans l'emploi du temps des enseignants des heures dédiées à l'accompagnement individuel.

V. Dynamisme des territoires

Il convient par ailleurs de distinguer au sein des territoires ruraux les campagnes dynamiques (périurbaines ou touristiques) des campagnes en déclin (en général d'anciennes régions industrielles). À quoi tient donc le dynamisme d'un territoire ? Il relève à la fois une dimension démographique (évolution de sa population), économique (l'accès à l'emploi), sociale (la densité des liens qui s'y tissent), culturelle, mais aussi politique. Ainsi, les questions d'aménagement du territoire et notamment la dotation en moyens pour l'éducation restent tributaires d'une vision particulière de la justice spatiale qu'il conviendrait de repenser. Michel Lussault³⁶ distingue 3 dimensions de la justice spatiale :

- Une « justice de répartition » qui renvoie, en matière d'éducation, à la question du maillage et de l'offre scolaire de proximité ;
- Une « justice d'accessibilité » qui propose un droit à la mobilité, pour garantir un égal accès aux études et envisage les moyens de favoriser la mobilité comme un moyen de lutter contre les discriminations ;
- Une « justice d'intervention » qui pose la question de savoir comment les politiques publiques peuvent réduire les discriminations spatiales (i.e. Faut-il enrichir les territoires les plus démunis ou faut-il plutôt aider les personnes qui s'y trouvent ?).

L'influence de l'école sur l'orientation des élèves semble fortement liée au territoire dans lequel un élève va évoluer, et l'approche territoriale est révélatrice des difficultés que l'on rencontre en essayant de mesurer les inégalités scolaires. À chaque étape de la vie d'un élève, il existe une large palette de variables susceptibles de l'influencer, de le disposer à certains parcours scolaires. Le territoire sur lequel il évolue modèle sa vision du monde, son rapport aux institutions, et en particulier à l'école, et ses aspirations. Ces éléments se cumulent aux résultats scolaires, dont ils peuvent d'ailleurs être une des causes, dans la détermination des parcours³⁷.

Il serait toutefois erroné, face à la longue liste des obstacles rencontrés dans l'accès aux études supérieures, de dresser un portrait uniforme de la jeunesse rurale dont on ne retiendrait que l'image d'une population qui « reste contre le cours des choses³⁸ » victime de la fatalité de la disqualification subie dans les zones rurales en déclin.

³⁶ Lussault, M. (2018). À propos de la justice spatiale : un concept utile contre les discriminations ? *Paris : Cnesco*.

³⁷ Miletto, V. (2018). Les inégalités territoriales et l'école : Exposition des enjeux et revue de littérature. Paris : Cnesco.

³⁸ Qui sont les jeunes qui habitent les campagnes en déclin ? Quels sont leurs représentations et leurs modes de sociabilité ? Le sociologue Benoît Coquard y répond dans son ouvrage "Ceux qui restent. Faire sa vie dans les campagnes en déclin" (La Découverte, octobre 2019). <https://www.franceculture.fr/emissions/la-grande-table-idees/rural-et-alors>, 28 novembre 2019.

**Retrouvez toutes les publications de VersLeHaut
sur www.verslehaut.org**



Le think tank dédié
aux jeunes & à l'éducation

21 Rue de la Vanne, 92120 Montrouge

www.verslehaut.org

